

## Commune de Puissalicon

### DELIBERATION N° 2023-7 Vote des taux d'imposition 2023

Convocation du 31/03/2023  
Séance du 04/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

**Présents :** FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – HERNANDEZ Monique – TOUZET Christophe – CRITG Stéphane – PAGES Cyril – PALOMARES Cathy

**Absents excusés :** KUTTEN Michel (pouvoir à LORENTE) – MISSANA Virginie (pouvoir à FERRE) – DARDAILLON Marine – VIGOUROUS Jean-Marie (pouvoir à PALOMARES)

**Secrétaire de séance :** BLANCOU Hubert

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales, et par voie de conséquence, le produit attendu de chacune d'elles.

Il rappelle les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année et propose de maintenir les mêmes taux pour l'année 2023.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Adopte** les taux d'imposition pour l'année 2023, identiques aux taux de l'année précédente, comme suit :

Taxes	Taux d'imposition votés en 2023
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	46,45 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB)	73 %
Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS)	14 %

Indique que l'état n°1259 est annexé à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'état le 05/04/2023  
Mise en ligne sur le site internet de la Commune le 05/04/2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Affiché le  
ID : 034-213402241-20230404-DCM\_2023\_7-DE



**Michel FARENC**  
Maire